Amap de Bègles 1. Pains / farines / gâteaux CONTRAT simple du 07.11.17 au 24.04.18

Elodie, paysanne-boulangère des Mattes du Médoc vous propose une gamme de pains variée au levain, réalisés avec de la farine et des ingrédients biologiques, de l'eau filtrée, du sel de Guérande, cuit dans un four chauffé au bois. Elle propose aussi une variété de farine et des gâteaux "faits maison".
Nom de l'Adhérent
Je suis à jour de ma cotisation à l'AMAP de Bègles (10 €) pour l'année 2017-18
• Période d'adhésion au contrat : du 07/11/2017 au 24/04/2018. L'engagement porte sur 6 mois et sur 22 semaines de livraison (il n'y aura pas de livraison les semaines 52, 1 et 2)
Je m'engage à participer aux chantiers « coup de main » en cas de sollicitation d'Elodie, et ce dans le cadre de l'esprit des AMAP.
1°/ Choisissez le contenu de votre contrat
 Pains: livraison chaque mardi (voir détail sur fiche jointe; entourer ci-dessous l'option – ou les options - de votre choix)
1 2 3a 3b 4 5 6 7 8
(Ecrivez ci-dessous votre choix : type de farine et quantité) > Douceurs sucrées : livraison une fois par mois (voir détail sur fiche jointe et cocher ci-dessous l'option ou les options de votre choix) A B C D E F
2°/ Calculez le montant de votre contrat
- pain :x 22 semaines =€
- farine :x 6 mois =
- douceurs sucrées : x 6 mois =
• Montant total du contrat = €
3°/ Réglez votre commande : faire obligatoirement 6 chèques
le montant par chèque = montant total du contrat / 6 ; soit la somme de :
Merci de joindre <u>tous</u> les chèques au présent contrat (mais vous serez débité mensuellement). Le règlement s'effectue exclusivement par chèques au nom d'Élodie AUBERT.
Je m'engage à prendre (ou à faire prendre) ma commande, chaque mardi entre 19h et 20h. Sinon, je ne peux pas me faire rembourser, et ma commande sera distribuée aux autres « amapiens ».

Fait à : Date :

Signature de l'adhérent